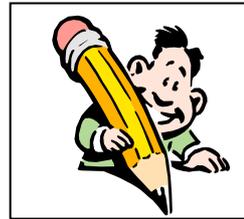


**Ecole Primaire de SERVAS -  
Compte - rendu du Conseil d'école exceptionnel du  
12/01/2018 - RYTHMES SCOLAIRES**



Présents : C. COURTEAUD (Directrice)

Enseignants : C. RAY - C. CUISINIER - D. FRUMY - F. VACHET - P. BARBA - L. BALLOIS - L. XOLIN - G. LECALVE

G. GAVILLON (Maire) - S. GUERIN (Maire - adjoint)

Délégués de parents : S. CORNE-TRIHAN - J. CRISTIN - L. CURT - A. FLACHAIRE - V. KHAM - E. LAURENT - N. PEREIRA - C. VAROT - C. WARIN - PROST

Excusés : M. BLANC (IEN) - M. ANTRIEUX (DDEN) - B. VARIOT (enseignant) - Rased - D. ROBERT (déléguée de parents)

**SPECIAL RYTHMES SCOLAIRES : POUR OU CONTRE UN RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE 2018 ?**

Après présentation du dispositif, la question de la modification des rythmes scolaires donne lieu à des échanges au sein du conseil d'école, puis à un vote des personnes présentes ayant une voix délibérative.

**1- Eléments apportés au débat :**

**1 - par la Municipalité :**

Après avoir rappelé que l'école est un axe prioritaire pour le Conseil Municipal de Servas et qu'elle représente un investissement important, M. le Maire indique que, par délibération en date du 9 janvier 2018, la Municipalité a pris, à l'unanimité, la décision de refuser un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-19 pour différentes raisons, dont :

- \* l'absence d'éléments précis de la part de l'Education Nationale en direction des mairies, notamment en matière d'aménagement du temps de l'enfant libéré le mercredi et plus globalement la façon dont le dossier est traité, l'absence d'informations sur la suite des réformes et l'attente d'un plan beaucoup plus global incluant une révision de la répartition du temps de vacances.
- \* la prise en compte de différents avis qui dénoncent le côté néfaste de cette réforme : un rapport du Sénat daté de juin 2017, qui s'est prononcé contre le retour à 4 jours, certaines remarques faites par rapport aux rythmes du temps de l'enfant au niveau international.
- \* la volonté de ne pas revenir à un système jugé non satisfaisant.
- \* la prise en compte de la quantité du travail réalisé pour la mise en place des activités péri-éducatives et la diminution du volume horaire de travail que pourrait avoir un retour à la semaine de 4 jours pour certains employés communaux.

M. le Maire indique que cette décision pourrait être revue en cas d'éléments nouveaux apportés au dossier et que la Municipalité attend les changements annoncés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

## **2-par les délégués de parents :**

- \* Résultats du questionnaire élaboré conjointement par des représentants des délégués de parents, de la Municipalité et des enseignants suite au Conseil d'école du 23 novembre dernier, et adressé à chaque famille ayant un (ou des) enfant(s) scolarisé(s) à Servas :
- \* Excellente participation : 92,8 % des parents se sont prononcés, ce qui prouve l'intérêt des familles pour cette question des rythmes scolaires.
- \* 62,5% des parents ont indiqué être pour un retour à la semaine des 4 jours, et donc pour une modification du rythme actuel. 37,5% se sont prononcés contre un retour à la semaine de 4 jours et pour un maintien de la semaine à 4,5 jours.
- \* Forte majorité donc des parents pour un retour à la semaine de 4 jours.
- \* Résultat flagrant avec, pour raison principale, la prise en compte de l'intérêt et du bien-être de l'enfant.
- \* Les délégués de parents voteront proportionnellement aux réponses reçues, afin de représenter fidèlement les souhaits formulés par l'ensemble des parents d'élèves.

## **3-par les enseignants :**

- \* Depuis le passage à la semaine de 4,5 jours, les élèves sont beaucoup plus fatigués (de nombreux retours de parents le confirment également), en maternelle comme en élémentaire, malgré tous les aménagements mis en place. Cette fatigue entraîne d'importants problèmes de comportement et de moins bonnes conditions pour apprendre.
  - \* Contrairement aux objectifs fixés, la semaine de 4,5 jours n'a pas raccourci le temps de présence de l'enfant en collectivité.
- Ces différents constats ont déjà été très largement mentionnés par les enseignants lors des conseils d'école précédents.
- \* Les études scientifiques mentionnées par la Municipalité et soutenant une semaine de 4,5 jours ne préconisent généralement pas le maintien du mercredi matin, mais le retour à une semaine de 4,5 jours avec le samedi matin scolarisé. Or, l'organisation actuelle de la société s'y prête mal et pourrait entraîner une nette augmentation du taux d'absentéisme le samedi matin.
  - \* Le questionnement sur un retour à la semaine de 4 jours peut être une occasion de réfléchir à une modification des horaires, favorisant les moments plus propices à la concentration des élèves.
  - \* Un retour à la semaine de 4 jours ne signifie pas la disparition des activités péri-éducatives (glissement des activités TAP sur le mercredi matin par exemple).

\* L'école de Servas travaille régulièrement, tout comme les communes concernées, en intercommunalité. Or les municipalités de Lent, Saint André sur Vieux Jonc et Dompierre viennent de décider d'un retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2018. L'école de Servas se retrouve ainsi la seule à avoir un rythme scolaire différent et certaines activités pourraient, en conséquence, ne plus être proposées à nos élèves.

**2- Résultats du vote :**

|                         | <u>Pour un retour à la semaine de 4 jours</u> | <u>Contre un retour à la semaine 4 de jours</u> |
|-------------------------|---|---|
| <b>Enseignants</b>      | 9   | -   |
| <b>Délégués parents</b> | 4   | 2   |
| <b>Mairie</b>           | -   | 2   |
| <b>TOTAL</b>            | <b>13</b>                                     | <b>4</b>  |
| <b>%</b>                | <b>76,5 %</b>                                 | <b>23,5 %</b>                                   |

**3- Décision :**

**LE CONSEIL D'ECOLE SE PRONONCE POUR UN RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018.**

Rappel, pour information sur le dispositif adaptation des rythmes scolaires (juin 2017) :  
 La loi dit que la scolarité est organisée sur 4,5 jours hebdomadaires. Le décret offre la possibilité aux communes qui le demandent d'obtenir une dérogation pour fonctionner sur 4 jours. Il faut donc que la municipalité le demande, délibération du conseil à l'appui. Cette demande est assortie du compte-rendu du conseil d'école.

C. COURTEAUD, au nom du conseil, demande à M. le maire et à son adjoint d'informer le conseil municipal de la position du conseil d'école (enseignants et familles) et espère que celui-ci prendra davantage en compte l'avis de la collectivité éducative et reviendra sur sa décision.

C. COURTEAUD  
 Directrice

L. BALLOIS  
 Secrétaire de séance